

Prolongation des dates de validité 2021

	Fin de validité	Nouvelle prolongation
ECO-CHÈQUE Format électronique : la prolongation se fera automatiquement par les émetteurs. Format papier : le tableau sera la référence pour calculer la nouvelle date de validité.	01-02/2020	Prolongation autorisée + 24 mois ⁽¹⁾
	03-06/2020	Ces chèques ont déjà bénéficié d'une prolongation de 6 mois (lockdown 1)
	07-10/2020	Prolongation autorisée + 24 mois ⁽¹⁾
	11/2020 – 03/2021	Prolongation autorisée + 6 mois ⁽²⁾
CHÈQUE CADEAUX Format électronique : la prolongation se fera automatiquement par les émetteurs. Format papier : le tableau sera la référence pour calculer la nouvelle date de validité.	01-02/2020	Ces chèques ne bénéficient pas d'une prolongation : commerces ouverts
	03-06/2020	Ces chèques ont déjà bénéficié d'une prolongation de 6 mois (lockdown 1)
	07-10/2020	Ces chèques ne bénéficient pas d'une prolongation : commerces ouverts
	11/2020 – 03/2021	Prolongation autorisée + 6 mois ⁽²⁾
CHÈQUE SPORT&CULTURE	09/2020	09/2022
CHÈQUE CONSOMMATION / PRIME CORONA	06/2021	31/12/2022

(1) Format papier: à calculer à partir du 1^{er} janvier 2021

(2) Format papier: à calculer à partir de la date de fin de validité indiquée sur le chèque

AR du 22/12/2020 - AR du 28/12/2020 - Loi du 20/12/2020 portant des mesures de soutien temporaires en raison de la pandémie Covid-19 et Loi-programme du 20/12/2020